



l'atelier
PART EN LIVE
ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE
AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

2015-2016

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF «L'ATELIER PART EN LIVE»

L'Atelier s'engage auprès des groupes de la scène locale pour les accompagner, et les conseiller dans leur développement et leur professionnalisation. C'est de cette idée qu'est né le dispositif «L'ATELIER PART EN LIVE».

Chaque saison, l'équipe de l'Atelier lance un appel à candidature et sélectionne sur dossier et écoute un groupe pour intégrer ce dispositif. «L'ATELIER PART EN LIVE» est organisé pour la sixième année à l'initiative de l'Atelier et de la ville de Cluses, en partenariat avec la direction des Affaires Culturelles du conseil général et 1K Sound Design.

C'EST QUOI L'ATELIER PART EN LIVE ?

L'objectif est d'accompagner le groupe dans son développement scénique, artistique et professionnel. Le groupe sélectionné sera suivi sur la saison 2015/2016 par l'équipe de l'Atelier et un intervenant extérieur d'1K Sound Design.

Au programme de l'Atelier Part en live :

- 3 résidences sur la scène de l'Atelier pour travailler le jeu de scène, apprendre à faire des balances efficaces, monter un set de 45 minutes cohérent, création lumière son...
- Des rencontres sur différents thèmes : les métiers du spectacle, concevoir des outils de communication, l'administration...
- Des rencontres avec des professionnels : programmeurs, médiateurs, régisseurs...

À la fin de la saison d'accompagnement, le groupe sélectionné se produira sur la scène de l'Atelier à l'occasion d'un concert de fin de résidence et jouera au Festival Musiques en Stock sur la scène de la Plage.

C'EST POUR QUI L'ATELIER PART EN LIVE ?

Les groupes de Haute-Savoie (zone géographique: vallée de l'Arve et environs)

- qui existent depuis au moins un an.
- qui disposent d'un set de 45 minutes de compositions originales.
- qui sont motivés et disponibles.
- qui s'engagent à adhérer à l'Atelier et à répéter au moins 20h au Labo sur la saison 2015/2016.

COMMENT POSTULER ?

Date limite d'envoi pour le dossier de candidature : 16 octobre 2015

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- Le règlement lu et approuvé par le représentant du groupe
- La fiche de renseignements du groupe entièrement complétée
- Un support audio CD et/ou les liens internet (Myspace / Facebook/Sound Cloud..)
- Les fiches techniques (plan de scène + patch)
- Un pressbook

Merci de l'envoyer à : Mairie de Cluses - l'Atelier - 1, place Charles de Gaulle - BP 99 - 74302 Cluses Cedex

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez Jean LELONG, responsable du Labo par mail : lélabo@cluses.fr ou par tel : 04 50 98 96 84

NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

RÈGLEMENT

Article 1

Le groupe s'engage, via son représentant signataire, à respecter assidûment le contenu du dispositif. Le groupe devra être présent au complet à toutes les formations, toutes les répétitions et tous les concerts.

Article 2

Ce suivi est destiné aux groupes amateurs et en voie de professionnalisation.

Conditions de participation :

- Chaque groupe devra désigner un de ses membres comme représentant.
- Tous les styles de musiques amplifiées sont acceptés.
- Le groupe devra jouer ses propres compositions (set de 45mn), exister depuis au moins un an et habiter dans la zone géographique déterminée
- Chaque membre devra être adhérent à l'Atelier et répéter au moins 20h au Labo, le studio de répétitions de l'Atelier sur la saison 2015/2016.

Article 3

Un jury composé de personnes qualifiées en matière de musiques actuelles et de pratiques amateurs sélectionnera sur dossier et écoute 3 groupes, pour un concert à l'Atelier le vendredi 12 décembre, lors duquel le groupe bénéficiaire sera sélectionné pour L'Atelier PART EN LIVE 2015/2016.

Article 4

Le dossier d'inscription devra être retourné avant le 16 octobre 2015, le cachet de la Poste faisant foi ou remis en main propres à l'Atelier.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l'article 2 ne pourra être pris en compte.

Article 5

La sonorisation sera assurée par l'organisateur avec un ingénieur du son tout au long des trois résidences. Le groupe sélectionné devra être présent tout au long du suivi aux horaires auxquels il aura été convoqué.

Article 6

La participation à ce dispositif d'accompagnement est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une de ces clauses. Ce règlement doit être lu, approuvé, et signé par le responsable du groupe participant.

Fait le

à

Nom et signature du responsable

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à remplir en lettres capitales

Nom du groupe :

Style musical : Date de création du groupe :

Ville d'origine du groupe :

Biographie :

.....
.....
.....
.....
.....

Objectif(s) du groupe à court, moyen et long terme :

.....
.....
.....

Formation (nom / prénom / téléphone, de chaque musicien)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contact du référent du groupe (nom, téléphone et e-mail) :

.....

Tél. :

Mail :

Les 5 derniers concerts du groupe :

-
-
-
-
-

Récapitulatif : Ai-je pensé à tout avant de poster mon dossier ?

- Ce dossier complet (règlement + fiche de renseignements) signé et rempli en lettres capitales
- Fiche technique + patch
- Un pressbook
- Une démo CD ou nos liens internet (Myspace, Facebook...)

À envoyer avant le 16 octobre 2015